



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-59982>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **26-59982**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-33740

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 01/04/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie d'Asnières sur Seine

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21920004500017

Ville : Asnières sur seine

Code postal : 92600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Organisation du Forum des associations de la ville d'Asnières-sur-Seine - Location et installation de matériels, conception et édition de signalétique

Code CPV principal - Descripteur principal : 39154100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de fourniture, de livraison et d'installation de matériels pour l'organisation du forum des associations de la ville d'Asnières-sur-Seine. Les prestations seront réalisées sur différents sites et devront intégrer la configuration architecturale propre à chacun d'entre eux. Le titulaire aura en charge la livraison, l'installation, les raccordements nécessaires le cas échéant, le démontage et l'enlèvement à l'issue du forum.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le présent marché a été notifié à la société EXPO OUEST INTERNATIONAL le 17/06/2026 pour un montant maximum annuel qui s'élève à 53 000 € HT et une durée de 12 mois reconductible (3) trois fois sans excéder (4) quatre ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2026